

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE
d'AUBAGNE

Convocation du **24/09/2025**
Publication le **02/10/2025**
Conseillers en exercice : **43**
Présents : **32**
Quorum : **22**

N° **25_300925**

**OBJET : ENFANCE,
EDUCATION, JEUNESSE ET
ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**

Modification du règlement de
fonctionnement des accueils
municipaux.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Trente Septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

PRESENTS :

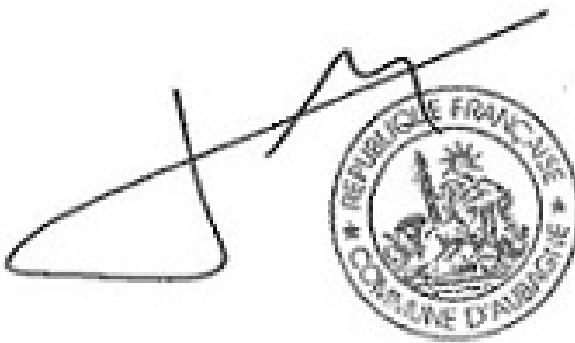
Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Monsieur Patrice JARQUE, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémie COETTO, Monsieur Jérémie PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Valérie ELBAZ formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Madame Irène DUPLAN), Monsieur Andre LEVISSE (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Monsieur Laurent GUEDJ (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Madame Julie GABRIEL), Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Monsieur Alexandre LATZ (donne pouvoir à Madame Dominique BENASSAYA-NIVET), Madame Joëlle MELIN (donne pouvoir à Madame Régine-Brigitte NIETO), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250930-300925_25-DE
Reçu le 02/10/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumbr
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
02/10/2025



Délibération n°25_300925 du Conseil Municipal du mardi 30 septembre 2025 (suite)

Madame Sophie AMARANTINIS rapporte :

La Ville d'Aubagne met en place un dispositif d'accueil en complément des temps scolaires pour répondre aux besoins des familles sur la base du Projet Éducatif de Territoire établi.

Ces temps sont dispensés comme suit :

- les accueils périscolaires (matin, pause méridienne, soir) ;
- les centres de loisirs (mercredis, vacances scolaires) ;
- le centre de vacances de St Vincent-les-Forts (classes de découvertes, séjours de vacances).

Un règlement de fonctionnement commun en définit les modalités d'accueil et se présente comme suit :

1. Conditions d'admission
2. Conditions d'accueil
3. Santé
4. Projet d'Accueil Individualisé
5. Accompagnement spécifique
6. Facturation
7. Conditions d'annulation
8. Conditions de remboursement
9. Règles de vie en collectivité
10. Le projet éducatif de territoire (PEDT)
11. Responsabilité de la Ville/Sécurité
12. Responsabilité parentale

Les pratiques et les besoins évoluant, une mise à jour du règlement de fonctionnement s'avère nécessaire.

Cette nouvelle version précise :

- Les modalités de sortie pour le temps périscolaire dit « S2 » ;
- La responsabilité parentale liée à la présence et à l'usage d'appareils connectés pendant les temps d'accueil ;
- La prise en charge des Acc陪agnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) par l'Éducation nationale sur le temps de la pause méridienne.

Cette délibération propose d'approuver les modifications du règlement de fonctionnement commun des accueils municipaux ci-annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU la délibération n° 45-250624 du 25 juin 2024,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'Aubagne de préciser et d'harmoniser les conditions et le fonctionnement commun des accueils municipaux périscolaires, de loisirs et de vacances,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250930-300925_25-DE
Reçu le 02/10/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumbr
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
02/10/2025



Délibération n°25_300925 du Conseil Municipal du mardi 30 septembre 2025 (suite)

ARTICLE UNIQUE: d'APPROUVER le nouveau règlement de fonctionnement commun des accueils municipaux périscolaires, de loisirs et de vacances ci-annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

ABSTENTIONS : 9

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250930-300925_25-DE
Reçu le 02/10/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
02/10/2025

